VILLE DE ROYAN

CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 10 juillet 2023

Réuni à l'Hôtel de ville – Salle du Conseil municipal 80, avenue de Pontaillac – 17205 Royan Cedex

Présents(es)

M. Patrick MARENGO, Maire.

Adjoints(es): M. Didier SIMONNET, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Nadine DAVID, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, M. Jean-Michel DENIS, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE.

Conseillers(ères) municipaux(ales): M. Jean-Luc CHAPOULIE, Mme Odile CHOLLET, Mme Christine DELPECH-SOULET, M. Julien DURESSAY, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Françoise LARRIEU, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, Mme Marie-Pierre QUENTIN, M. Raynald RIMBAULT, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Madeline TANTIN, M. Gilbert THULEAU.

Absents(es) excusés(es) ayant donné pouvoir

Conseillers(ères) municipaux(pales): Mme Céline DROUILLARD à Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, Mme Océane FERNANDES à Mme Dominique BERGEROT, Mme Christelle MAIRE à M. Jacques GUIARD.

Absent excusé

Conseiller municipal : M. le Député Christophe PLASSARD.

Secrétariat de séance

Conseiller municipal: M. Raynald RIMBAULT.

*

Ouverture de la séance à 18 heures 00 sous la Présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Maire de Royan.

M. le MAIRE. - Bonsoir à chacune et chacun d'entre vous.

On est vraiment rentré dans la saison estivale, dans l'été, il fait très chaud.

- Point de situation du début de la saison estivale

Inauguration du Palais des congrès

M. Ie MAIRE.- Ces derniers jours, nous avons eu le bonheur d'inaugurer le Palais des congrès et le Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine. Je n'ai reçu que des compliments, c'est assez curieux d'ailleurs, généralement on se fait engueuler.

Le résultat dépasse notre espérance parce que c'est très beau, c'est vrai que cette transparence retrouvée, avec cette fresque, avec ce pas de la fresque, l'estuaire, ça donne une profondeur, ça met en valeur les volumes.

D'aucuns se plaignent un peu des fauteuils qui manqueraient d'assise pour le coup ou qui sont un peu raides, d'autres de la couleur, mais il est difficile de satisfaire tout le monde.

Je voudrais féliciter Nadine, pour le Ciap qui est vraiment un outil pédagogique très apprécié, y compris des enfants. Moi je l'ai testé avec des petits enfants de chez moi, ils ont aimé.

Je voudrais féliciter Gilbert LOUX aussi, là il n'a pas bavardé il a agi, c'est bien. (Rires).

M. LOUX.- Ce qui prouve Monsieur le Maire que l'un n'empêche pas l'autre.

M. le MAIRE.- Il faut toujours remercier les élus.

Je remercie aussi Didier qui s'est investi pour négocier avec l'OTC, etc. Il faut laisser du temps au temps maintenant, l'OTC prendre ses marques. On a eu le premier Comité directeur, les maires qui étaient là étaient vraiment satisfaits et étaient aussi heureux. C'est un outil pour tout le territoire qui va valoriser le territoire, la ville, il faut lui laisser le temps de démarrer sereinement.

Monsieur ROGISTER...

M. ROGISTER.- Sur ce Palais des congrès, vu qu'il y a eu, comme vous le savez peut-être, la première réunion de gens l'utilisant au niveau du football...

M. le MAIRE.- Il y en a eu deux, je crois.

M. ROGISTER.- C'était dommage pour eux, ils n'étaient pas dans une équipe de natation car il a plu à l'intérieur, mais pas uniquement dans la salle de réunion, dans l'entrée et également dans les bureaux. Donc, vu qu'on en était aux félicitations à Monsieur LOUX, je voulais savoir ce qu'on allait faire.

M. le MAIRE.- On poursuit l'étanchéité, tu expliques....

M. LOUX.- Oui, je vais me faire le plaisir immense et non mesuré de répondre à Monsieur ROGISTER.

Quand on est en train de refaire une étanchéité sur la toiture, la refaire à neuf, il y a des moments où les successions d'interventions font qu'il n'y a pas d'étanchéité. Donc il ne faut pas s'étonner dans ces conditions-là qu'il y ait quelques infiltrations. Les équipes, à la fois de l'entreprise et de la Ville, font le maximum et tout le nécessaire pour que cette intervention de travaux soit réalisée et finalisée dans les meilleurs délais.

Nous ne sommes pas dans une période trop pluvieuse heureusement, mais c'est comme ça, donc on ne peut pas avoir un résultat avant d'avoir fini les travaux.

M. le MAIRE.- Gilbert, à la suite des travaux faits, il y a eu deux violents orages dans la nuit de samedi et dimanche et j'observe qu'il n'y a pas eu de pluie à l'intérieur, donc ça prouve que ça avance dans le bon sens.

Mais je suis très conscient, rassurez-vous, de cette affaire-là et on le suit de très près.

Je remercie Monsieur BRET et les Services, et Hubert, pour leur réactivité et le souci qu'ils portent, comme nous tous, pour vraiment finaliser les travaux.

Week-end sportif

M. le MAIRE.- Au niveau sportif, cela a été un très beau week-end entre : l'inauguration du practice vendredi soir au Golf, sur les fonds du Golf, ce n'est quand même pas rien ; le concours CSI deux étoiles au Centre équestre ; le Beach Rugby ; l'arrivée du Tour de Charente Maritime à la voile, qui a été décalée en raison de la faiblesse du vent.

M. DENIS. - Plus le Beach Volley et le 1er Racketlon à Royan.

M. le MAIRE. - Superbe!

On voit bien qu'il y a une animation sportive de grande qualité sur la ville, j'en remercie l'élu aux Sports et toutes celles et ceux qui s'intéressent à ça.

Ça c'est très bien et par ailleurs ça améliore nos liens avec la CARA et avec le Département, on travaille sur des dossiers sur lesquels on s'entend bien et on porte un projet commun, ce n'est pas rien et ça c'est très bien.

Mme QUENTIN.- Vous me rassurez Monsieur le Maire, de bonnes relations... (Rires).

M. le MAIRE.- Les bonnes relations c'est comme l'amour Marie-Pierre, ça se démontre tous les jours. (Rires).

M. LOUX.- Une petite information, parmi les premiers clients du Palais des congrès il y a non seulement les nageurs dont vous parliez Monsieur ROGISTER mais il y a également la FFC, et là c'est intéressant parce que cette Fédération française des Carrossiers faisait partie des clients de l'ancien Palais des congrès, des tous premiers il y a 60 ans, et ces gens-là, malgré tout ce qui s'est passé, sont revenus. Je pense que la manifestation des Carrossiers s'est passée sans heurts.

Arrivée de caravanes de Gens du voyage

M. le MAIRE.- On a un souci qu'on a dû gérer, c'est l'arrivée de 200 caravanes de Gens du voyage sur Maine Arnaud rue des Chevreuils, Philippe CUSSAC l'a gérée du mieux possible.

Il faut bien comprendre que les terrains avaient été fauchés, que les Gens du voyage ont vu ça, ont eu l'information et qu'ils sont arrivés à 200 caravanes et sans que le terrain soit labouré préalablement, donc c'est un vrai souci.

Il faut aussi que les privés, les agriculteurs, prennent leur responsabilité, dès qu'un terrain est fauché il doit être labouré en partie, de manière à interdire sa saisie par une implantation sauvage de Gens du voyage.

C'est un souci au niveau des riverains je peux le comprendre, c'est un souci pour nous tous.

Pour autant, il semblerait que le taux de cambriolages n'ait pas augmenté, on a regardé un petit peu, sauf erreur Philippe. Ce n'est pas mon domaine mais je regarde.

On a affaire à une communauté, tu peux la définir Philippe...

M. CUSSAC.- C'est un élément d'actualité déjà, deux cents nouvelles caravanes sont arrivées à 14 heures provenant de Mont-de-Marsan et se sont installées à nouveau sur un terrain agricole à proximité d'Intermarché Saujon. Les décrire, c'est compliqué...

M. le MAIRE. - Ils sont structurés ?

M. CUSSAC.- Ils sont parfois structurés. Quand ils sont structurés ils ont un pasteur à la tête des groupes, pasteur que j'ai rencontré, en présence de Patrick MARENGO, dimanche dernier. A partir du moment où on a un pasteur, qu'on a un chapiteau, on a quelque chose d'assez structuré. D'ailleurs, le pasteur ramenait des gens de la plage.

Par contre, ce qu'il faut craindre un petit peu ce sont les groupes familiaux, les groupes autonomes dans lesquels on n'a pas de pasteur, et surtout craindre ceux qui ne se déclarent pas auprès du ministère de l'Intérieur en avance de saison. Ils déclarent dans le mois de février leur intention de venir et de voyager, et c'est informations-là sont relayées dans les préfectures, donc on arrive à avoir une vision à peu près globale de ce qui va arriver.

Si ce n'est qu'à l'expérience de l'année dernière, en 2023 sur la Charente Maritime seuls 6 % des groupes ont respecté tout à la fois le lieu, la durée, l'heure d'arrivée, la date d'arrivée et la date de départ, donc simplement 6 % d'entre eux. Donc ils sont arrivés un jour plus tôt ou un jour plus tard, pas au même endroit que ce qui était prévu, on prévoit huit jours quand il faut quinze.

6 % ont respecté leur contrat, ceux-là on arrive à peu près à les gérer parce qu'ils se déclarent au ministère de l'Intérieur mais toujours avec une marge très aléatoire concernant les dates et les lieux.

C'est le cas aujourd'hui à Saujon, c'est un groupe qui est arrivé de Mont-de-Marsan, qui a refusé toute négociation et tout contact avec les préfectures, c'est un groupe qui se dit autonome, sur lequel on n'a aucune prise.

S'ils investissent des terrains privés, c'est le cas en ce moment, en général ils accordent un dédommagement à l'agriculteur, qui peut être de 800 ou 1 000 € pour deux semaines, à charge aux services de la CARA d'apporter un complément notamment en fournissant des bennes pour les ordures.

M. le MAIRE. - Oui Monsieur GUIARD...

M. GUIARD.- Juste une observation, je trouve assez malvenu le parallèle que vous avez fait entre l'arrivée des Gens du voyage et une potentielle augmentation des cambriolages sur le territoire, vous avez dit qu'il n'y avait pas eu d'augmentation.

M. le MAIRE.- Je l'ai dit et je l'ai relevé.

M. GUIARD.- Assimiler l'arrivée des Gens du voyage à une possible augmentation des cambriolages me fait penser à ceux qui assimilent immigration et criminalité.

(Réactions de la majorité).

M. le MAIRE. - Attendez, Monsieur GUIARD... Monsieur GUIARD...

M. GUIARD.- Je tiens à me désolidariser Monsieur le Maire de votre propos.

M. le MAIRE. - D'accord.

Monsieur GUIARD, au contraire, c'était en faveur des Gens du voyage, j'observe qu'il n'y en a pas.

M. GUIARD.- Eh bien on n'en parle pas.

M. le MAIRE. - Donc c'est à relever.

Non j'en parle et je le relève, mais je peux comprendre votre point de vue. Et si c'était à refaire, je le referais je le relèverais. **M. GUIARD**.- Eh bien je vous redirais la même chose.

M. le MAIRE.- Allez discuter avec les riverains Monsieur GUIARD, allez discuter je peux vous dire que ça crée un sentiment d'insécurité. Je vous le dis, je vous le dis.

M. GUIARD.- Il y a une différence entre le sentiment légitime ou illégitime, on ne sait pas, et le fait de pointer comme ça les choses. Quand on a construit des logements sociaux dans le 16^{ème} arrondissement cela a suscité un tollé de la part des riverains, quand on a construit un site d'accueil dans le 16^{ème} arrondissement cela a suscité l'inquiétude des riverains. Je me dis qu'à un moment donné il faut dépasser ça et le rôle des élus ce n'est pas d'enfoncer le clou là-dessus, à mon sens.

M. le MAIRE.- Je n'enfonce pas le clou, je souligne objectivement une situation. Monsieur ROGISTER...

M. ROGISTER.- Je tenais à vous remercier d'avoir regardé ce qui n'est ni un sentiment ni une part d'ostracisme, vu qu'il est assez fréquent que l'un entraîne l'autre, ce qui ne veut pas dire que tous présentent ce risque.

En revanche, j'interviens parce que lorsque j'entends parler d'une absence de preuve entre criminalité et immigration je dirai qu'il faut vous retourner vers les chiffres du ministère de l'Intérieur, il suffit d'aller voir dans les prisons, entre autres, qui s'y trouvent, les principaux crimes qui ont été faits cette année ont été le fait d'immigrés, ce qui ne veut pas dire autre chose que ce que je dis.

Refuser actuellement de voir les choses et je dirais de dénoncer quelque chose d'aussi anodin que d'observer qu'à la suite de l'arrivée de tels groupes bien particuliers il n'y a aucun incident, je trouve que c'est plutôt gentil pour le groupe en question.

M. le MAIRE.- Très bien.

M. GUIARD.- On peut observer que de la même façon qu'avec l'arrivée des touristes, des touristes en général, il n'y a pas eu une augmentation de la criminalité et des cambriolages, mais peut-être que pendant l'été il y aura une augmentation du taux des cambriolages et qu'ils ne seront pas dus nécessairement aux Gens du voyage mais à l'arrivée des touristes, à la sur-fréquentation de population dans notre territoire, donc cessons de pointer un certain nombre de choses qui n'ont pas à être pointées tant qu'il ne s'est rien produit.

M. le MAIRE.- Très bien.

C'est votre point de vue, je le respecte.

Taux de remplissage hôtelier

M. le MAIRE.- Selon l'OTC, il semblerait qu'il y ait un taux correct de remplissage des hôtels. Pour le moment, il n'y a pas de signe particulier pour s'alarmer. C'est arrivé ce week-end, il faut du temps maintenant pour apprécier mais on sent qu'il y a du monde sur la ville.

Voilà ce que je peux dire de façon globale.

- Prologue

Notre pays a traversé une période très difficile de violences urbaines dans certains quartiers, notre territoire y a échappé, sauf le Quartier politique de la ville sur La Rochelle qui a été touché et un peu plus loin Niort.

J'observe et je m'en félicite que, pour l'instant, les choses ne se passent pas trop mal chez nous dans ce domaine-là et j'espère que je ne choque personne en disant çà.

C'est bien qu'on puisse débattre très sereinement, il n'y a pas de souci là-dessus, il ne faut pas se crisper là-dessus, on peut avoir des points de vue divergents, il faut l'accepter.

- J'en viens à l'Ordre du jour

Nous avons quatre délibérations ce soir. Je n'ai pas été destinataire de question diverse.

ORDRE DU JOUR

. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du Vendredi 23 juin 2023

M. le MAIRE.- Le procès-verbal du vendredi 23 juin n'a pu être prêt dans les délais, il sera approuvé lors de la séance du prochain Conseil municipal.

. Liste des décisions prises en fonction de la délégation de pouvoirs accordée par les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des Collectivités territoriales

25 da Oodo gonorar doo Concolivitoo territoriares

M. le MAIRE.- Exceptionnellement, il n'y a pas d'approbation de la liste des décisions prises en fonction de la délégation de pouvoir. On les présentera la prochaine fois.

*

1. <u>Subvention exceptionnelle allouée aux communes de Charente-Maritime touchées par le séisme survenu le</u> 16 juin 2023

(Rapporteur : Monsieur Patrick Marengo)

Souvenez-vous, lors du précédent Conseil municipal du 23 juin, nous avions évoqué la possibilité de venir en aide aux communes sinistrées, mais nous ne savions pas comment à l'époque.

Depuis l'Association des Maires de la Charente-Maritime et son Président ont lancé un appel aux dons en date du 26 juin, l'objectif étant d'associer la solidarité charentaise-maritime à cette mobilisation afin d'aider les communes sinistrées.

M. le MAIRE.- On sait combien il y a de communes sinistrées ?

M. THOMAS.- Majoritairement trois, mais il y a par exemple éventuellement quelques dégâts à Royan qui nous ont été signalés, il y a certainement d'autres communes du département où il y aura quelques dégâts.

M. le MAIRE.- Nous avons fait une demande de reconnaissance de catastrophes naturelles pour Royan, huit ou dix de nos concitoyens ont eu des fissures dans leur maison.

Les dons des collectivités comme des particuliers peuvent être versés sur le compte ouvert par cette Association départementale des maires.

M. le MAIRE.- J'ai regardé ce que nous avions fait ces dernières années : en 2010 pour Haïti nous avions versé une subvention de 2 000 €, en 2020 pour la tempête dans les Alpes pour les communes qui avaient été sinistrées 5 000 €, en 2023 pour le séisme Turquie – Syrie 2 000 €.

Il vous est donc proposé que la Ville de ROYAN s'inscrive dans cette démarche de solidarité par l'octroi d'une subvention exceptionnelle à ladite association pour un montant de 10 000 €.

M. le MAIRE.- Je sais que ça peut paraître beaucoup pour certains je peux le comprendre, je pense quand même qu'il faut y aller. Nous serions contents si nous étions touchés qu'il y ait cette même solidarité de territoire.

Est-ce que vous avez des questions?

Monsieur LAFARIE...

M. LAFARIE. - Une remarque, que j'ai déjà faite il y a un ou deux ans lorsqu'il y avait eu un don, visiblement pas en Conseil municipal mais en Conseil communautaire, pour Saint-Martin-Vésubie dans les Alpes maritimes.

10 000 € peut être beaucoup ou pas assez, on n'en sait rien. En fait, j'aimerais bien savoir quels sont les besoins en face de cela, si cela a été chiffré.

Pour le séisme, il y a à peu près une dizaine de communes qui ont été touchées reconnues victimes de catastrophes naturelles. Entre la Charente-Maritime et les Deux-Sèvres peut-être une dizaine, je ne sais pas.

L'arrêté a été vite approuvé en Conseil des ministres. Toutes les mesures de prise en charge par les assureurs, par le régime spécifique des catastrophes naturelles, va s'enclencher, que ce soit pour des bâtiments publics assurés par les mairies ou des bâtiments privés assurés par des particuliers, tout ça va être pris en charge par ce fonds spécifique.

Donc j'ignore vraiment ce à quoi vont servir ces dons, surtout s'il y a beaucoup de communes en Charente-Maritime qui y participent.

Comme on avait déjà donné il y a deux trois ans, par exemple, pour Saint-Martin-Vésubie, j'aimerais bien savoir si ça, après, c'est fléché dûment, correctement, et si on est sûr de l'utilisation finale de ces fonds par ces communes-là?

M. le MAIRE.- Monsieur THOMAS, vous avez des informations précises là-dessus s'il vous plaît?

M. THOMAS.- Ils sont déposés sur un compte particulier ouvert par l'AMF pour cet évènement, donc on pourra lui demander de nous justifier l'état de la consommation, comme pour les autres sinistres.

M. le MAIRE.- Très bien, on le fera je vous remercie.

Est-ce qu'il y a d'autres questions?

Je passe au vote. Y a-t-il des abstentions? Des oppositions?

VOTE: UNANIMITÉ

Je vous remercie.

Les membres du Conseil d'Administration de l'Association des Maires de la Charente-Maritime et son Président se mobilisent afin de venir en aide aux communes touchées par le séisme survenu le 16 juin dernier.

L'objectif étant d'associer la solidarité charentaise-maritime à cette mobilisation afin d'aider les communes sinistrées.

Les dons des collectivités comme des particuliers peuvent être versés sur le compte ouvert par l'association départementale des maires.

La Ville de ROYAN souhaite s'inscrire dans cette démarche de solidarité.

Il vous est proposé d'allouer une subvention exceptionnelle à l'Association des Maires de France 17 (AMF17) d'un montant de 10 000 € (dix mille euros).

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L-2121-29,
- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Considérant que la Ville de ROYAN souhaite s'associer à la démarche de l'Association des Maires de France 17 (AMF17),
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'autoriser Monsieur le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 10 000 € (dix mille euros) à l'Association des Maires de France 17 (AMF17), pour venir en aide aux communes de Charente-Maritime touchées par le séisme survenu le 16 juin 2023,
- d'imputer la dépense correspondante à l'article 65748 fonction 020 du budget communal.

*

2. Attribution d'une subvention au Comité des Fêtes et d'Animations de Royan (CFAR) pour l'année 2023

(Rapporteure : Madame Dominique Bergerot)

M. le MAIRE.- Dominique BERGEROT s'il vous plaît...

Mme BERGEROT.- Merci Monsieur le Maire.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 70 000 € à l'association « Comité des Fêtes et d'Anirnations de Royan » (CFAR), pour l'année 2023.

li vous est également demandé d'approuver la convention d'objectifs s'y afférant et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à la signer.

M. le MAIRE.- Très bien. Est-ce qu'il y a des questions? Madame SEURAT...

Mme SEURAT.- Je ne comprends pas le montant de cette subvention étant donné que quand on lit la convention d'objectifs il est dit : « modalités de versement : 50 000 € versés à la signature de la présente convention » donc j'imagine après le vote de la délibération et « 20 000 € qui seront versés le 10 octobre 2023 ». La subvention est donc à hauteur de 50 000 € et non de 70 000 €, je ne comprends pas...

M. le MAIRE.- Monsieur THOMAS...

M. THOMAS.- La convention d'objectifs dit clairement que « la Ville contribue pour un montant maximal de 70 000 €, modalités de versement : 50 000 € à la signature et 20 000 € qui seront versés le 10 octobre. 50 et 20, 70.

Mme SEURAT.- Non, là, la délibération est de 50 000 €...

M. THOMAS.- Non elle est de 70 000 € versés en deux fois.

M. le MAIRE.- C'est la globalité de la subvention qui sera versée en deux fois.

M. SIMONNET. - C'est le cas de plein de conventions d'objectifs.

Mme DAVID.- Par exemple, le Festival du cinéma.

M. le MAIRE.- Pour le Festival du cinéma c'est la même chose, en deux fois.

Mme SEURAT.- Mais on verse la globalité...

M. le MAIRE.- Non, on vote la globalité et on verse en deux fois.

Est-ce qu'il v a d'autres questions ?

Monsieur LAFARIE...

M. LAFARIE.- Est-ce qu'on a vu dans le détail l'utilisation des fonds en Commission Animations ? En tout cas, pas à la dernière Commission.

M. PAVON.- On n'a pas débattu sur ce dossier-là.

Je crois qu'il a été débattu en Commission Finances directement, je ne sais plus...

M. le MAIRE.- Ce qu'il y a de sûr c'est qu'on a vérifié les comptes de l'Association, je les ai fait vérifier par Monsieur THOMAS et j'ai regardé de très près de manière à voir comment étaient utilisés les fonds.

M. LAFARIE.- Comme sur d'autres sujets chaque année je reviens dessus, je réitère : je préférerais vraiment qu'on recrute quelqu'un dont c'est le métier, qui s'occupe vraiment de l'animation été comme hiver, qu'on ne dispatche pas les responsabilités à droite à gauche, qu'il y ait un élu en charge de l'animation et qu'il y ait en face, comme pour la culture, un professionnel recruté pour ces compétences-là.

M. le MAIRE.- C'est le système idéal, je vous le concède.

Aujourd'hui, l'animation avec ces deux composantes fonctionne très bien, que ce soit le travail fait par Yannick PAVON qui fait vraiment un boulot de qualité qui touche les familles et des publics très larges, ou que ce soit le CFAR à un moindre niveau qui touche son public, les deux se complètent bien et s'emboîtent bien.

Maintenant, c'est vrai que dans un monde idéal ce serait bien d'avoir un seul élu qui chapeaute le tout.

M. LAFARIE. - Et un cadre.

M. le MAIRE.- Très bien.

Yannick...

M. PAVON. - Si on a l'argent il n'y a pas de problème, combien ça coûte à peu près par an ?

M. le MAIRE.- On ne va pas rentrer dans cette affaire-là, dans la quincaillerie ; ici, on est à hauteur des concepts. Philippe...

M. CAU.- Juste une information quand même pour le Conseil, montants cumulés entre le CFAR à hauteur de 70 000 € et Un Été à Royan pour 105 000 € on est à 175 000 € contre uniquement pour le CFAR 237 500 € en 2019. Dans les années passées, on a même été à plus.

Ce qui veut dire que, comme Monsieur le Maire l'a souligné, il y a deux manifestations différentes de qualité, que les gens apprécient, mais avec une baisse d'un montant de près de 50 000 € de dépenses pour la Ville.

Mme PARSIGNEAU.- Il y avait Noël avec avant.

M. CAU.- Non non non, là je parle du CFAR et d'Un Été à Royan.

Mme PARSIGNEAU.- Dans la globalité du CFAR à 237 500 €, il y avait aussi Noël.

M. le MAIRE.- Oui.

M. CAU. - Qui oui...

Mme PARSIGNEAU.- On ne peut pas comparer les 237 500 € d'une époque avec les 70 000 € d'aujourd'hui, ils n'ont plus les mêmes attributions, donc il faut comparer ce qui est comparable c'est-à-dire l'ensemble des animations du 1^{er} janvier au 31 décembre.

M. le MAIRE.- Très bien.

Y a-t-il d'autres remarques ?

Oui Éliane...

Mme CIRAUD-LANOUE.- Quand on dit comparer ce qui est comparable, il y a le côté budgétaire effectivement et puis il y a le côté personnels, c'est vrai que dans le cadre du Comité des Fêtes il y a la participation des bénévoles.

Le fait d'avoir quelqu'un qui chapeaute les animations c'est certainement très bien, mais il faudra aussi avoir des petites mains pour faire un travail qu'aujourd'hui on ne rémunère pas puisque c'est plus ou moins, peu ou prou, notamment au titre du CFAR et peut-être même au titre d'autres choses d'ailleurs.

M. le MAIRE.- C'est vrai qu'il y a beaucoup de bénévoles dans cette affaire. Oui Gilbert...

M. LOUX.- J'ajoute qu'on peut comparer les sommes, bien sûr c'est ce qu'il faut faire, je suis tout à fait d'accord, mais il faut aussi comparer les prestations, à sommes égales les prestations ne sont pas les mêmes.

Maintenant, nous avons Un Noël à Royan, qu'on l'appelle prestation manifestation ou comme vous voulez, qui n'était pas quelque chose qui existait préalablement dans les budgets précédents. Donc, je trouve logique que Monsieur CAU compare les budgets des prestations équivalentes.

M. CAU.- Je ne vais pas y revenir mais Madame PARSIGNEAU il n'y a plus la Patinoire, on ne va pas rentrer dans les chiffres, pour 150 000 €, et je devrais rajouter les recettes, je sais ce que je dis de temps en temps, mais ce que vous dites n'est pas faux non plus.

Mais tout comparé, pour le budget de la Ville on n'a plus la Patinoire, c'est pour ça qu'on a fait Un Noël à Royan qui a eu beaucoup de succès.

M. le MAIRE.- Rochefort m'a informé qu'ils prévoient une patinoire pour Noël, je leur ai dit « on vous la laisse », pas de problème.

Est-ce qu'il y a d'autres questions?

Je passe au vote. Y a-t-il des abstentions? Des oppositions?

VOTE: UNANIMITÉ

Je vous remercie.

Il peut y avoir débat mais c'est quand même très courtois ici c'est vrai, très courtois.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 70.000 € (soixante-dix mille euros) à l'Association « Comité des Fêtes et d'Animations de Royan (CFAR) », pour l'année 2023.

Cette subvention totale étant supérieure à la somme de 23.000 €, il est nécessaire, conformément à la loi numéro 2000-321 du 12 avril 2000, de conclure une convention d'objectifs.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'attribuer cette subvention, d'approuver la convention d'objectifs à conclure et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à la signer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le projet de convention d'objectifs,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'attribuer une subvention de 70.000 € (soixante-dix mille euros) à l'Association « Comité des Fêtes et d'Animations de Royan (CFAR) » pour l'année 2023,
- d'approuver la convention d'objectifs à conclure avec l'Association « Comité des Fêtes et d'Animations de Royan (CFAR) » pour l'année 2023,
- d'imputer la dépense correspondante au compte 65748-Fonction 023 du budget de l'année 2023,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer la convention d'objectifs.

*

3. <u>Aliénation de la parcelle cadastrée section AM n° 82, située 44 avenue Maryse Bastié à Royan, au profit de</u> Monsieur Franck LECLÈRE – Modificatif n° 1 à la délibération n° 23.083 du 25 mai 2023

(Rapporteur : Monsieur Didier Simonnet)

M. le MAIRE.- Et quand on dit aliénation on dit Monsieur SIMONNET... (Rires).

M. SIMONNET.- Je ne dis rien...

Par une délibération en date du 25 mai 2023, le Conseil municipal a validé la vente de ce bien, qu'on n'arrivait pas à vendre, au prix de 375 000 € au profit de Monsieur Franck LECLERE.

La promesse de vente, rédigée par Maître JOUSLIN de NORAY, notaire de l'acquéreur, a été signée par la Ville de Royan le 19 juin 2023 et par Monsieur Franck LECLÈRE le 20 juin 2023.

Toutefois, nous avons eu un courrier du 1^{er} juillet 2023 dans lequel Maître JOUSLIN de NORAY a demandé l'ajout dans la promesse de vente d'une condition en faveur de Monsieur LECLÈRE, autorisant ce dernier à substituer dans ses droits toute personne morale de son choix, étant précisé que Monsieur LECLÈRE serait associé majoritaire.

Il vous est donc proposé de modifier et compléter la délibération du 25 mai 2023 pour ajouter cette clause à la promesse de vente.

M. le MAIRE. - Avez-vous des questions ?

Monsieur GUIARD...

M. GUIARD.- Il est toujours un peu surprenant qu'un mois et demi après avoir délibéré sur cette question on soit obligé de recommencer, comme s'ils n'avaient pas pu s'apercevoir au départ que pour avoir le prêt qu'ils voulaient il valait mieux qu'ils créent une société, c'est toujours un petit peu ambigu. Je trouve toujours un peu flou ces changements, ces nouvelles délibérations qui en remplacent une autre, une société qui en remplace une autre, une vente à un particulier qui devient l'achat par une société, c'est toujours un petit peu flou et quand c'est flou...

M. le MAIRE.- Eh bien il y a un loup!

(Rires).

Y a-t-il d'autres questions?

Je passe au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ?

VOTE: 2 ABSTENTIONS (M. Guiard, Mme Maire) UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Soyez remerciés.

Par une délibération n° 23.083 en date du 25 mai 2023, le Conseil Municipal a approuvé l'aliénation, au profit de Monsieur Franck LECLÈRE, de la parcelle cadastrée section AM n° 82, située 44 avenue Maryse Bastié à Royan, d'une contenance de 260 m², comprenant une maison d'habitation de 223 m² sur deux niveaux et un jardin d'environ 85 m², au prix global de 375 000 euros.

La promesse de vente, rédigée par Maître JOUSLIN de NORAY, notaire de l'acquéreur, a été signée par la Ville de Royan le 19 juin 2023 et par Monsieur Franck LECLÈRE le 20 juin 2023.

Par un courrier du 1^{er} juillet 2023, Maître JOUSLIN de NORAY a demandé l'ajout dans la promesse de vente d'une condition en faveur de Monsieur LECLÈRE, autorisant ce dernier à substituer dans ses droits toute personne morale de son choix, étant précisé que Monsieur LECLÈRE serait associé majoritaire.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de modifier et compléter la délibération n° 23.083 du 25 mai 2023 pour ajouter cette clause à la promesse de vente.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
- Vu le courrier de Maître JOUSLIN de NORAY en date du 1er juillet 2023,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- de modifier et compléter la délibération n° 23.083 du 25 mai 2023, relative à l'aliénation, au profit de Monsieur Franck LECLÈRE, de la parcelle cadastrée section AM n° 82 située 44 avenue Maryse Bastié à Royan, d'une contenance de 260 m², comprenant une maison d'habitation de 223 m² sur deux niveaux et un jardin d'environ 85 m², et d'approuver l'ajout dans la promesse de vente d'une condition en faveur de l'acquéreur, autorisant ce dernier à substituer dans ses droits toute personne morale de son choix, étant précisé que Monsieur LECLÈRE sera associé majoritaire,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer tout document relatif à cette opération.

*

4. <u>Aliénation de la parcelle cadastrée section BL n° 475, située 10 rue des Geais à Royan, au profit de Monsieur</u> David ZAIMOVIC

(Rapporteur : Monsieur Gilbert Loux)

M. le MAIRE.- Décidément les aliénations sont partagées, Monsieur LOUX s'il vous plaît...

M. LOUX.- Merci Monsieur le Maire.

Lors du précédent Conseil municipal, nous avons délibéré sur les parcelles 452 et 454 (en bas de la planche) pour incorporer, suite à un alignement, les parcelles dans le domaine communal. En fait, la délibération d'aujourd'hui c'est la poursuite (en haut) des parcelles 475 et 476.

Par une délibération du 11 septembre 2020, dans le cadre d'une procédure d'acquisition spécifique des biens sans maître, le Conseil municipal a décidé d'incorporer dans le domaine communal un certain nombre de biens, dont la parcelle cadastrée section BL n° 3, située 10 rue des Geais à Royan.

Ce bien, sur lequel avait été édifié un chai de 47 m², aujourd'hui en ruine, faisait partie de la succession de Monsieur René ROSSIGNOL, ouverte depuis plus de trente ans, pour laquelle aucun successible ne s'est présenté, les héritiers non réservataires ayant renoncé à la succession expressément pendant cette période.

Cette procédure d'incorporation dans le domaine privé de la commune a fait l'objet d'un acte notarié signé par la Ville de Royan le 7 janvier 2022.

La commune envisageant la cession de cette parcelle, le Pôle d'Évaluation Domaniale de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Charente-Maritime a été consulté et par un courrier du 22 mars 2022 a estimé ce bien à 5 000 €.

Cette parcelle a donc été mise en vente et deux offres d'achat ont été reçues.

L'offre d'achat présentée par Monsieur David ZAIMOVIC, d'un montant de 5 000 €, a été retenue par la commune.

Monsieur ZAIMOVIC a fait parvenir à la Ville une promesse d'achat de la parcelle cadastrée section BL n° 475, le 3 juillet 2023.

Il vous est donc proposé d'approuver l'aliénation de La parcelle cadastrée section BL n° 475 au profit de Monsieur ZAIMOVIC, ou à toute personne morale se substituant à lui, moyennant le prix global de de 5 000 €, et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer l'acte de vente, ainsi que tout document se rapportant à cette opération.

M. le MAIRE.- Merci.

Avez-vous des questions?

M. LOUX.- Une remarque Monsieur le Maire...

M. le MAIRE.- Oui...

M. LOUX.- Voyez Monsieur GUIARD, dans le texte il est dit aussi « toute personne morale pouvant s'y substituer », ça fait partie aussi des textes qui sont toujours légalement reproduits dans un acte de vente.

Je passe au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ?

VOTE: UNANIMITÉ

Merci beaucoup.

Par une délibération n° 20.092 du 11 septembre 2020, dans le cadre d'une procédure d'acquisition spécifique des biens sans maître, le Conseil Municipal de Royan a décidé d'incorporer dans le domaine communal, de plein droit et de manière immédiate, un certain nombre de biens, dont la parcelle cadastrée section BL n° 3, située 10 rue des Geais à Royan.

Ce bien, sur lequel avait été édifié un chai de 47 m², aujourd'hui en ruine, faisait partie de la succession de Monsieur René ROSSIGNOL, ouverte depuis plus de trente ans, pour laquelle aucun successible ne s'est présenté, les héritiers non réservataires ayant renoncé à la succession expressément pendant cette période.

Cette procédure d'incorporation dans le domaine privé de la commune a fait l'objet d'un acte notarié, contenant attestation de propriété rectificative, signé par la Ville de Royan le 7 janvier 2022.

La commune envisageant la cession de cette parcelle, le Pôle d'Evaluation Domaniale de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Charente-Maritime a été consulté et par un courrier du 22 mars 2022 a estimé ce bien à 5 000 €.

Cette parcelle a donc été mise en vente et deux offres d'achat ont été reçues.

L'offre d'achat présentée par Monsieur David ZAIMOVIC, d'un montant de 5 000 €, a été retenue par la commune.

Le cabinet de géomètre DEVOUGE a été missionné par la Ville pour établir un plan de division de la parcelle cadastrée section BL n° 3, car une emprise empiétait sur la rue des Geais.

C'est ainsi que les parcelles cadastrées section BL n° 475, de 87 m², destinée à être vendue à Monsieur ZAIMOVIC, et BL n° 476, de 13 m², destinée à être incorporée dans le domaine public, sont issues de la parcelle anciennement cadastrée section BL n° 3.

Monsieur ZAIMOVIC a fait parvenir à la Ville une promesse d'achat de la parcelle cadastrée section BL n° 475, le 3 juillet 2023.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver l'aliénation de la parcelle cadastrée section BL n° 475 au profit de Monsieur ZAIMOVIC, ou à toute personne morale se substituant à lui, moyennant le prix global de de 5 000 € (Cinq mille euros), et d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer l'acte de vente, ainsi que tout document se rapportant à cette opération.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
- Vu l'avis du Pôle d'Evaluation Domaniale de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Charente-Maritime en date du 4 mai 2023,

- Vu la promesse d'achat signée le 3 juillet 2023 par Monsieur David ZAIMOVIC,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'aliéner au profit de Monsieur David ZAIMOVIC, ou à toute personne morale se substituant à lui, la parcelle cadastrée section BL n° 475, située 10 rue des Geais à Royan, d'une contenance de 87 m², sur laquelle avait été édifié un chai de 47 m² aujourd'hui en ruine, au prix global de 5 000 € (Cinq mille euros);
- de désigner Maître Thomas BARRÉ, notaire de l'acquéreur, à Not'Atlantique, 1 boulevard de Cordouan à Royan, pour la rédaction de l'acte de vente, dont les frais sont à la charge de l'acquéreur ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer l'acte de vente précité, ainsi que tout document relatif à cette opération.

*

M. le MAIRE.- Je pensais au jeune public qui est présent ce soir, public qui s'est raréfié mais qui s'est considérablement rajeuni, je félicite les deux qui sont présents, mais c'était un Conseil municipal express ce soir, quatre délibérations c'est très rare.

Monsieur GUIARD...

M. GUIARD.- Je voudrais émettre un souhait s'il vous plaît...

Je n'ai pas déposé de question diverse, mais lorsqu'une réunion annoncée par convocation est annulée, pour des raisons que je ne contexte pas, elles sont sans doute légitimes, serait-il possible d'être prévenu un petit peu plus tôt ou par d'autres moyens qu'un mail ?

Je parle ici de la Commission plénière qui devait avoir lieu le lundi 3 juillet, je ne me souviens plus sur quel thème, pour laquelle nous avons été informés à 14H/1H30 par mail que la Commission était annulée.

On n'est pas sans cesse en train de consulter notre adresse mail Mairie, donc peut-être pourrait-on doubler cette information par un texto parce qu'on consulte plus facilement les textos.

M. le MAIRE. - Okay on va essayer de s'améliorer dans ce domaine-là, vous avez raison.

Oui Madame SEURAT...

Mme SEURAT.- S'il vous plaît, est-ce qu'on peut avoir une explication concernant ces deux annulations ou sont-elles juste reportées ?

M. le MAIRE.- Oui elles sont reportées, elles ne sont pas annulées.

La réflexion n'était pas finalisée, donc il valait mieux les reporter.

M. CUSSAC.- Un petit complément sur le Plan global de circulation, il n'aurait pas été opportun de présenter cet exposé alors que la Commission de Circulation elle-même ne l'a pas adopté.

M. le MAIRE.- Il y avait un problème de cohérence.

Monsieur ROGISTER...

M. ROGISTER.- Une supplique... Sur la plage de Pontaillac il y a une magnifique pendule qui se trouve en face du Golf miniature, c'est assez intéressant de dire à ses enfants « vous quittez la plage à 18 heures », manque de chance des fois il est 02H15 et des fois 01H30 parce que non seulement elle n'est pas à l'heure mais en plus elle évolue mal. (Rires).

Est-il possible de mettre Royan à l'heure ? Ce serait top.

M. le MAIRE.- C'est la journée des pendules, il y a au moins deux ou trois personnes aujourd'hui qui m'ont fait cette remarque. Je me suis tourné vers les spécialistes, je l'avais déjà constaté dans la ville et j'avais demandé les raisons de cette affaire-là et on m'a expliqué que remettre en état de marche ces pendules coûtait 8 000 € par pendule tellement les mécanismes étaient vieux et en plus ca prenait un certain temps.

Donc il va falloir qu'on ait une réflexion sur l'avenir de ces pendules, soit on fait un appel de fonds citoyens pour la remise à niveau des pendules de la ville... Il y en a combien sur la ville ? Sept ou huit, ce n'est pas rien.

M. ROGISTER.- Sur une plage c'est utile.

Mme PARSIGNEAU.- Au Port aussi.

M. le MAIRE.- Il n'y a pas une deuxième pendule à Pontaillac?

M. LAFARIE.- Il y en a une aussi à la plage du Chay.

M. le MAIRE.- Oui je sais.

M. LAFARIE. - Ou bien il faut les mettre à l'arrêt pour ne pas induire en erreur.

M. JARROIR.- Elles seraient à l'heure deux fois par jour!

M. LAFARIE.- Voilà.

M. le MAIRE.- On peut mettre un préposé qui les met à l'heure deux fois par jour...

On va déjà les mettre à l'arrêt en attendant de voir ce qu'on fait avec ces pendules, elles sont belles en plus.

M. CAU.- Monsieur le Maire cela aurait été vrai à une époque sans portable mais à l'heure du développement numérique je ne vois pas beaucoup de personnes sur la plage qui n'ont pas de portable. (Réactions).

M. le MAIRE.- Je m'engage à mener une réflexion sur les pendules qui ne sont pas à l'heure.

M. QUENTIN.- Celle de La Poste est vraiment importante, parce gu'elle est emblématique.

Mme PARSIGNEAU.- Elle marche.

M. le MAIRE.- Exceptionnellement, elle fonctionne Marie-Pierre.

M. SIMONNET. - Ce n'est pas le modèle qui coûte cher.

Mme QUENTIN.- Non, pas toujours.

M. le MAIRE. - Madame PARSIGNEAU...

Mme PARSIGNEAU.- Je voudrais signaler que depuis quelque temps il y a une multitude de tags qui apparaissent dans tous les quartiers, j'ai fait un petit reportage photos, principalement dans le quartier de Foncillon, autour de l'église, tous les panneaux, les noms de rues, les boîtes aux lettres sont toutes plus ou moins taguées avec vraisemblablement le même signe, tout un autre quartier est touché du côté de l'Auditorium et le Port. Tous les matins, les commerçants du Port sont obligés de nettoyer les tags.

M. le MAIRE.- Je demande qu'on vérifie que toutes ces plaques soient nettoyées et que ce soit correct.

Mme PARSIGNEAU.- Trouvez au moins la personne parce que tous les jours il y en a des nouveaux.

M. le MAIRE.- Philippe, est-ce que tu as une idée ?

M. CUSSAC.- Si j'avais une idée je l'aurais déjà donnée au Commissaire de police de Royan.

Mme PARSIGNEAU.- J'ai fait une vingtaine de photos, je peux vous les donner.

M. CUSSAC.- Il n'empêche que la Mairie peut déposer plainte, elle le devrait d'ailleurs, de manière globale pour l'ensemble de ces tags, après constitution d'un album photos, car cela constitue un délit parce qu'il y a altération définitive du support. Si le support n'est pas altéré, c'est-à-dire si le tag s'en va à l'éponge c'est purement contraventionnel.

A partir du moment où il y a altération définitive du support, c'est le cas sur des monuments, sur de la pierre, la Mairie est à même de déposer plainte. Le Service de police de l'équipe scientifique du Commissariat fera un album photographique pour relever tous ces types de tags et si on interpelle l'auteur on pourra le faire payer, lui ou sa famille.

M. le MAIRE.- Très bien.

C'est bien de faire remonter, on va nettoyer et regarder ce qui peut être fait.

Avez-vous d'autres questions ou remarques ?

Je lève la séance, je vous remercie?

Je vous souhaite un très bel été, avec vos familles, vos enfants, vos petits-enfants et vos amis.es. Merci beaucoup.

(Séance levée à 19 heures 40).